



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☐ 01.30.93.06.91

☎ 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 16 février 2022 à la mairie à 19h

Présents : M. le Maire Gérard Solaro

Les conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), M. Patrick Hérouin (2^{ème} adjoint), Mme Sylvie Michanol, Mme Nadine Viers, M. Ramzi Ben Mansour, M. Didier Bertolo, M. Sylvain Cosnier, M. Olivier Fouquereau,

Absents excusés : Mme Laetitia Bouin qui donne pouvoirs à Mme Nadine Viers, Mme Stella Hébert Le Bronec qui donne pouvoirs à Mme Roselyne Bocquiaux, Mme Clara Momencau, M. François Macaire qui donne pouvoirs à M. Gérard Solaro et M. Arnaud Thomas qui donne pouvoirs à M. Olivier Fouquereau

Mme Nadine Viers est désignée secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de remarque, son approbation est votée à l'unanimité. Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat budget communal 2021
- 2) Subventions communales 2022
- 3) Achat copieur école
- 4) Informations sur la CCPIF et les syndicats intercommunaux
- 5) Questions diverses

1. Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat du budget communal 2021

Compte de gestion :

Après s'être fait présenter le budget 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont 4 pouvoirs,
DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, est approuvé.

Compte administratif :

Vu la Loi n° 96-142 du 21 Février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D.2342-12 ;

Vu les règles tant législatives que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M14,

Vu le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'année 2021,

Le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2021, puis il quitte la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Roselyne Bocquiaux, 1ère adjointe au Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales procède au vote du Compte administratif 2021,

Considérant que Monsieur Gérard Solaro, ordonnateur, Maire, a normalement administré au cours de l'exercice 2021 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget de 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont 3 pouvoirs,

ARRETE le Compte Administratif 2021 de la commune de Gommecourt comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	- 390 988.78€
Recettes :	+ 411 463.67€
Solde d'exécution :	+ 20 474.89€
Excédent Reporté 2020 :	+ 258 519.21€
Excédent Global de Clôture :	+ 278 994.10€

Section d'Investissement :

Dépenses :	- 170 034.15€
Recettes :	+ 115 906.93€
Solde d'exécution :	- 54 127.22€
Déficit reporté 2020 :	- 31 102.13€
Déficit Global de Clôture :	- 85 229.35€

R.A.R.

+ 201 386.00€

Besoin de financement : 0 €

M. le Maire revient en séance.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont 4 pouvoirs,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour,

Vu les textes tant législatifs que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M14,

Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **278 994.10€** et que sa section d'investissement présente un déficit de **85 229.35 € diminué du R.A.R. à hauteur de 201 386€ soit un excédent de de 116 156.65€.**

DIT que le besoin de financement de la section d'investissement est de **0€**

DECIDE de retracer comme il suit au budget unique 2022 l'affectation du résultat de l'exercice 2021 :

- article D001 – solde d'exécution de la section d'investissement :
82 229.35€
- article R1068 besoin en financement de la section d'investissement : **0€**
- article R002 : affectation de l'exercice reporté :
+ 278 994.10€

2. Subventions communales 2021

Monsieur le Maire propose d'attribuer les demandes de subventions pour l'année 2022,

Il donne lecture de la demande de l'association des Boucles de Seine qui propose la pratique du golf aux enfants, de la Société de chasse de Gommecourt et de l'ASMMA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dont 4 pouvoirs, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- FLEP : 250 €
- CABE : 4 505€
- APEGC : 600 €
- Comité des usagers : 100 €
- CCAS : 5 000€
- Caisse des Écoles : 7 000€
- Amicale des sapeurs-pompiers : 150€
- Association des jeunes sapeurs-pompiers : 150€
- Les Cheveux Blancs : 100€
- CFAIE Val de Reuil : 140€
- ASMMA : 500€
- ASBDS : 250€
-

M. Fouquereau en sa qualité de Président de la Société de Chasse ne participera au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dont 3 pouvoirs, décide d'attribuer la subvention suivante :

- Société de chasse de Gommecourt-Clachaloze : 300€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces décisions.

3. Achat copieur école

Monsieur le Maire dit que le contrat de maintenance du copieur de l'école se termine le 28 février prochain.

Un devis a été demandé pour l'achat d'un nouveau matériel. Une proposition a été faite par l'entreprise RICOH.

Le matériel proposé a les mêmes caractéristiques que le copieur actuel mais dans une gamme plus récente.

Le prix d'achat est de de 3 598€ HT. Le cout de maintenance sera réduit avec le nouveau matériel, il sera de 143.85€ par trimestre au lieu de 234.65€ avec le copieur actuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, dont 4 pouvoirs,

Décide l'achat d'un copieur RICOH IMC 3000 pour un montant de 3 598€ HT et donne pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à cet achat.

4. Information sur la CCPIF et les syndicats intercommunaux

CCPIF

M. le Maire dit que les débats du conseil communautaire portent essentiellement sur les problèmes financiers, il y a un gros déficit sur le budget ordures ménagères et déchetterie ce qui va entraîner une hausse des taxes s'y rapportant.

Il dit qu'il faut s'attendre à ce que la prise en charge du FPIC par la CCPIF diminue cette année.

La participation de Gommecourt s'élève à 15 000€.

Il dit que Gommecourt va bénéficier du transport à la demande à compter de septembre prochain.

Il y aura un point de ramassage place Charles de Gaulle et à Clachaloze. Les points de desserte seront : notamment le marché, le cabinet médical et la gare à Bonnières-sur-Seine, l'Intermarché à Freneuse.

Il y aura la possibilité de rejoindre Mantes-la-Jolie. Ce service sera gratuit pour les détenteurs du Pass Navigo.

Un nouvel appel d'offres va être lancé par le SEY pour la fourniture de gaz et d'électricité cette année, ce qui permettra à la commune de continuer de bénéficier de tarifs avantageux.

Le SEY va offrir des horloges programmables journallement pour l'éclairage public.

Les compétences du SEY vont être élargies aux bornes électriques. Chaque commune adhérente sera dotée d'une borne électrique.

Il dit que la course Paris-Nice passera le 6 mars prochain à Gommecourt, elle viendra de La Roche-Guyon, passera par la rue des Fauconniers, la rue Robert Mennessier et la rue des Ecoles, elle redescendra le CV3 et partira sur Bennecourt. Le stationnement sera interdit dans les voies empruntées par la course, un courrier sera adressé aux habitants pour les informer.

5. Questions diverses

M. Bertolo dit qu'il y a un an, il avait été voir les employés communaux pour remettre la pompe de la rue de l'Eau en fonctionnement. Il avait été décidé que Cédric ferait les travaux de maçonnerie et Brice les travaux de peinture et de nettoyage de la pompe, lui-même devait intervenir pour l'installation et le branchement de la pompe. Il dit qu'il a vu avec Brice et que ces travaux vont être faits prochainement. Dès que les employés auront fait les travaux nécessaires, il mettra la pompe en service. M. Hérouin dit qu'il leur a donné une liste de travaux à faire comprenant la réfection de la pompe.

M. Bertolo et M. Hérouin disent que les habitants se plaignent de ne pas avoir d'informations sur ce qui se passe dans la commune.

Mme Viers donne lecture d'un des engagements inscrits dans le programme électoral il y a deux ans qui portait sur la communication et la parution tous les deux mois du bulletin municipal. Elle ne comprend pas pourquoi il n'y a pas eu de parution depuis octobre 2020. Elle dit que cela fait 4 bulletins municipaux que la commission prépare et qui ne paraissent pas, que des modifications ont été apportées par M. le Maire sur celui à paraître sans que les membres de la commission qui ont écrit des articles soient consultés.

Mme Michanol demande si cela sera pareil pour le livret d'accueil en préparation, s'il y aura un veto également et elle reproche au Maire de n'avoir pas rendu visite à des personnes qui viennent d'emménager dans la Grande Vignette. M. le Maire répond qu'il pense que c'est plutôt aux nouveaux arrivants de se présenter en mairie. A propos du livret d'accueil, il rappelle qu'il a lui-même souhaité sa création et qu'il attend d'en avoir connaissance.

Mme Viers demande à nouveau à M. le Maire pourquoi le bulletin municipal ne paraît pas alors que les articles sont écrits. M. le Maire la renvoie à son éditorial du bulletin sur le point de paraître. Il dit que les articles en cause ont été « écrits avec le pied » et qu'ils ne pouvaient pas être publiés en l'état. Des conseillers municipaux disent que le Maire n'a pas à parler comme cela aux membres de la commission et lui demandent de s'excuser. Mme Michanol demande pourquoi les deux premiers numéros, eux aussi écrits « avec le pied », sont parus.

Mme Bocquiaux déclare démissionner de la commission BMO et Mesdames Michanol et Viers démissionnent également.

Mme Viers dit que la commission environnement s'est réunie pour le fleurissement du village, M. Carrière, Mme Suquet et Mme Lemercier participent à la commission pour le fleurissement.

Certaines priorités ont été définies : fleurir l'entrée du village côté Limetz, devant l'église, au lavoir, en haut de la rue des Ecoles et si possible remplacer les rosiers par des arbustes rue des Ecoles au niveau du cimetière, à Clachaloze, la place de l'Arbre de la Liberté et au stop au niveau du CV3. Le déplacement des buses rue des Ecoles et au lavoir vers l'entrée du village côté Limetz est également prévu. Lors de cette réunion, il a également été décidé d'impliquer les employés communaux sur le projet en organisant une réunion commune avec les membres de la commission, de solliciter des bénévoles et le don de plantes, graines et matériel. M. Fouquereau a trouvé des parpaings et M. Carrière propose le prêt de son broyeur à végétaux. Des achats sont nécessaires pour ce projet : cuves d'eau pour le camion pour l'arrosage, broyeur, terreau, jardinières, réalisation de bacs spécifiques au local communal pour le terreau, le compost et les végétaux, des fleurs et des arbustes, le budget estimatif pour 2022 est de 1 500€, il serait souhaitable que ce budget soit reconduit en 2023.

M. le Maire dit qu'il faut que la commission sécurité routière se rende sur le terrain rue Robert Mennessier pour définir l'alignement du trottoir.

Mme Michanol demande ce qu'il est advenu de l'entretien que M. le Maire devait avoir avec l'employé communal à la suite du feu de végétaux dans le bois, laissé sans surveillance.

En réponse, M. le Maire rappelle que la gestion du personnel est de sa seule compétence et qu'il n'a pas de compte à rendre sur l'entretien qu'il a eu avec l'employé en cause, qu'il a reçu. Des conseillers municipaux ne sont pas d'accord.

M. Bertolo demande à M. le Maire ce qu'il en est de l'achat d'une pointeuse, M. Hérouin dit que c'est en cours, qu'il n'a pas encore trouvé le matériel adéquat à un prix raisonnable mais qu'il s'en occupe.

M. Ben Mansour dit que le trottoir du côté pair de la rue des Bosquets aurait besoin d'être refaits. M. le Maire dit qu'il est plus urgent de faire des trottoirs là où il n'y en a pas.

M. Bertolo dit que la rue de l'Eau qui traverse le marais après le lavoir jusqu'au pont est dangereuse et qu'il serait bien d'aménager un chemin d'accès pour les piétons. M. Hérouin dit qu'il n'y a pas d'éclairage à cet endroit et qu'il faudrait rajouter des lampadaires pour la sécurité. M. Bertolo dit que les voitures roulent vite dans la journée également et que plus d'éclairage ne changerait rien à la dangerosité de la route, que plutôt que d'investir dans des lampadaires, il vaudrait mieux faire un chemin piétonnier qui sécuriserait ce passage y compris dans la journée. Il dit également que rajouter les lampadaires alors que l'éclairage a été supprimé la nuit pour des raisons économiques ne serait pas compris par les habitants en particulier ceux qui étaient opposés à cette suppression.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h35

Délibération n°1 : compte de gestion 2021

Délibération n°2 : compte administratif 2021

Délibération n°3 : affectation du résultat 2021

Délibération n°4 : subventions communales 2022

Délibération n°5 : subvention à la Société de chasse

Délibération n°6 : achat copieur

Roselyne Bocquiaux

Sylvie Michanol

Ramzi Ben Mansour

Olivier Fouquereau

Didier Bertolo

Patrick Hérouin

G rard Solaro

Nadine Viers

Sylvain Cosnier